



Intérêts dus sur les sommes séquestrées à la CDC

Par DER

Bonjour

Dans le cadre de la succession de notre père qui aura duré quatre ans, nous venons enfin d'obtenir du notaire le montant des intérêts qui nous sont dus pour les sommes qui ont été séquestrées auprès de la CDC.

Sur un montant total de 3481 ? le notaire nous indique qu'ils doit nous déduire des "prélèvements sur fonds de placement dû aux impôts" pour un montant total de 1044 ?

-PRELEVEMENT SUR INTERETS RECUS CDC au taux de 17.2 %

- ACOMPTE IR SUR INTERETS REUS CDC au taux de 12.80 %

Est-ce légal?

De plus le notaire a perçu ces intérêts le 21/12/2020 et ne veut pas nous les verser de suite? Peut-on exiger le paiement immédiat?

Avec tous mes remerciements

Cordialement